



Centre d'analyse des opérations
et déclarations financières
du Canada

Financial Transactions and
Reports Analysis Centre
of Canada

Canada



PROJET
SHADOW



ALERTE OPÉRATIONNELLE :

Recyclage des produits de

**L'EXPLOITATION SEXUELLE
DES ENFANTS EN LIGNE**

Partenaires du projet Shadow

Cette alerte opérationnelle, élaborée par CANAFE en collaboration avec des membres du projet Shadow, un partenariat public-privé sur le recyclage des produits liés à l'exploitation sexuelle des enfants en ligne. Le projet Shadow regroupe, sans s'y limiter, les membres suivants :

Scotiabank



Gendarmerie royale
du Canada

Royal Canadian
Mounted Police



Agence des services
frontaliers du Canada

Canada Border
Services Agency



Centre d'analyse des opérations
et déclarations financières
du Canada

Financial Transactions and
Reports Analysis Centre
of Canada

Partenaires nationaux

- Gendarmerie royale du Canada
 - Centre national contre l'exploitation d'enfants
 - Services d'enquêtes en sciences du comportement
- Sécurité publique Canada
- Statistique Canada
- Police provinciale de l'Ontario
- Service de police d'Ottawa
- Service de police de Toronto

Partenaires internationaux

- AUSTRAC (unité du renseignement financier de l'Australie)
- UKFIU (unité du renseignement financier du Royaume-Uni)
- NZ FIU (unité du renseignement financier de la Nouvelle-Zélande)
- TRACFIN (unité du renseignement financier de la France)
- FIU-the Netherlands (unité du renseignement financier des Pays-Bas)
- AMLC-Philippines (unité du renseignement financier des Philippines)
- International Centre for Missing & Exploited Children – Singapour (Centre international pour les enfants disparus et exploités de Singapour)
- International Justice Mission
- University of Nottingham's Rights Lab

ALERTE OPÉRATIONNELLE:

Recyclage des produits de

L'EXPLOITATION SEXUELLE DES ENFANTS EN LIGNE



Objectif

La présente alerte opérationnelle a pour objectif d'aider les entités déclarantes à reconnaître les opérations financières pouvant être liées au blanchiment d'argent associé à l'exploitation sexuelle des enfants. Grâce aux déclarations d'opérations financières, CANAFE contribue à la détection, à la prévention et à la dissuasion à toutes les étapes du blanchiment d'argent (placement, dispersion et intégration), du financement des activités terroristes et du contournement des sanctions en fournissant des communications de renseignements financiers exploitables aux organismes d'application de la loi et de sécurité nationale. La présente alerte opérationnelle contient des indicateurs de blanchiment d'argent qui ont été établis à la suite de l'analyse de déclarations d'opérations douteuses, d'autres opérations financières et de sources de renseignements supplémentaires portant sur l'exploitation sexuelle des enfants en ligne. Elle met à jour et remplace la précédente alerte opérationnelle sur le blanchiment des produits de l'exploitation sexuelle des enfants en ligne publiée en décembre 2020.

Projet Shadow

Il s'agit d'un partenariat public-privé codirigé par la Banque Scotia et le Centre canadien de protection de l'enfance, soutenu par CANAFE et les organismes canadiens d'application de la loi pour lutter contre l'exploitation sexuelle des enfants en ligne. Le projet vise à améliorer la compréhension collective de la menace et à renforcer la détection, la prévention et la dissuasion du blanchiment et de la circulation des produits de l'exploitation sexuelle des enfants en ligne.

Contexte

Selon [Sécurité publique Canada](#), l'exploitation sexuelle des enfants en ligne se produit lorsque des enfants sont contraints de voir ou de participer à des rencontres en ligne de nature sexuelle.¹ L'exploitation sexuelle des enfants en ligne implique l'utilisation de la technologie ou d'Internet pour faciliter l'abus et l'exploitation sexuels d'un enfant. Cela inclut le contenu pédopornographique, le contenu autogénéré et le sextage, le contenu pédopornographique généré par intelligence artificielle, l'extorsion sexuelle (également connu sous le nom de « sextorsion »), la manipulation et le leurre, la diffusion en direct d'abus sexuels sur des enfants et le contenu sur mesure. L'exploitation sexuelle des enfants en ligne est un crime mondial troublant qui cible les enfants et qui continue de croître année après année, ce que démontre non seulement le nombre de signalements confirmés d'images d'abus sexuels sur des enfants, mais aussi la gravité de ces images et vidéos.¹

Pour souligner que les Canadiens ont la responsabilité de faire respecter les lois et les valeurs canadiennes même lorsqu'ils se trouvent à l'extérieur du pays, le paragraphe 7(4.1) du *Code criminel* du Canada permet d'inculper les citoyens canadiens ou les résidents permanents qui commettent ces infractions ainsi que d'autres infractions d'ordre

¹ Au Canada, les enfants sont âgés de moins de 18 ans.

sexuel ou d'autres crimes de traite de personnes à l'extérieur du Canada, comme s'ils étaient réputés les avoir commises au Canada.

Les motivations de l'exploitation sexuelle des enfants varient. Si la plupart des contrevenants commettent ce crime pour leur gratification sexuelle et non pour un gain financier, on constate une augmentation des infractions à motivation financière, y compris des cas d'extorsion sexuelle ces dernières années.² L'extorsion sexuelle est une forme de chantage en ligne qui consiste à menacer de diffuser des images ou des vidéos à caractère sexuel (d'une victime) si celle-ci ne paye pas l'extorqueur ou ne lui fournit pas davantage de contenu sexuel. Le [Centre canadien de protection de l'enfance](#) rapporte que l'on a signalé que de nombreux extorqueurs utilisaient des stratégies semblables impliquant des plateformes de médias sociaux de premier plan, en particulier celles ciblant les jeunes utilisateurs, se faisant passer en ligne pour un jeune afin d'établir une relation avec une victime et l'inciter à envoyer une image ou une vidéo d'elle nue. Une fois les images partagées, le criminel extorquera de l'argent, des articles (c'est-à-dire des cartes-cadeaux) ou des images supplémentaires de la victime afin que les images obtenues initialement ne soient pas diffusées publiquement ou à des membres de la famille et des amis de la victime. En outre, le fait de se plier aux demandes d'argent des extorqueurs entraîne souvent de nouvelles demandes d'argent jusqu'à ce que la victime coupe le contact. Selon des sources consultées par [Cyberaide](#), la centrale canadienne de signalement des cas d'exploitation sexuelle d'enfants en ligne, les demandes d'argent proviennent parfois de réseaux criminels internationaux organisés.² [Cyberaide](#) souligne également que les garçons sont souvent la cible d'extorsion sexuelle financière, tandis que les filles sont plus souvent victimes d'extorsion sexuelle pour obtenir davantage d'images.

Les paiements financiers permettent l'exploitation sexuelle des enfants en ligne. Cette exploitation comporte une dimension financière, notamment le paiement, l'achat et les produits associés à l'accès, à la consommation, à la production et à la distribution de ces contenus illicites. Certains contrevenants contraignent ou manipulent des enfants à partager des images ou des vidéos à caractère sexuel d'eux-mêmes, notamment en leur envoyant des fonds ou des jetons (par exemple, celles de cartes-cadeaux et de cartes de crédit prépayées). D'autres contrevenants envoient des fonds à des facilitateurs diffusant des abus sexuels d'enfants en direct. L'empreinte financière révèle l'intention de commettre un crime tout en le facilitant.

Les monnaies virtuelles sont utilisées pour acheter du contenu d'exploitation sexuelle des enfants, car elles offrent un pseudoanonymat apprécié à la fois par les producteurs et les consommateurs du contenu. L'[International Centre for Missing and Exploited Children](#) rapporte que presque tous les marchés du Web clandestin qui se livrent à la vente de contenu d'exploitation sexuelle des enfants acceptent exclusivement les cryptomonnaies comme moyen de paiement plutôt que les méthodes traditionnelles. Selon [Chainalysis](#), le Bitcoin est la cryptomonnaie la plus largement utilisée pour acheter du contenu d'exploitation sexuelle d'enfants, mais l'utilisation du Monero a augmenté ces dernières années. [Chainalysis](#) note en outre dans son rapport « The 2024 Crypto Crime Report » que la sophistication des vendeurs de contenu d'exploitation sexuelle d'enfants et leur résistance à la détection et aux démantèlements par les organismes d'application de la loi se sont accrues au fil du temps. Les échanges instantanés, les mélangeurs et les jetons privés (comme Zcash, Monero et Dash) sont couramment utilisés dans l'achat de contenu d'exploitation sexuelle d'enfants, afin d'assurer un anonymat accru dans les opérations.

Une autre tendance émergente préoccupante est la hausse des importations de poupées sexuelles ressemblant à des enfants. Ces poupées ont des dimensions et des caractéristiques enfantines, sont conçues principalement pour le sexe et répondent au seuil juridique de la pornographie juvénile, conformément au paragraphe 163.1(1) du *Code criminel* canadien. L'on rapporte que leur valeur varierait entre 2 000 \$ CA et 8 000 \$ CA. Ces poupées sont achetées en ligne auprès de fabricants situés le plus souvent en Chine et au Japon, sont fréquemment expédiées par des sociétés de transport établies en Chine et sont parfois accompagnées de vêtements et d'accessoires pour enfants.³ Dans le document « [Exploring the implications of child sex dolls](#) », l'Australian Institute of Criminology

² Par exemple, <https://networkcontagion.us/reports/yahoo-boys/>.

souligne, bien que cela n'ait pas été établi de manière empirique, qu'il est possible que l'utilisation de poupées sexuelles représentant des enfants puisse indiquer une aggravation des infractions sexuelles sur des mineurs, allant de la consultation de contenu d'exploitation d'enfants en ligne à l'infraction de contact sexuel. Selon les Services d'enquêtes en sciences du comportement de l'Unité des renseignements criminels de la Gendarmerie royale du Canada, du point de vue des comportements criminels et sexuellement déviants, l'utilisation d'une poupée sexuelle infantine représente une forme d'interaction unique et différente de la consommation d'autres formes de contenu pédopornographique (vidéos, photos et autres). Il est probable qu'elle représente des comportements psychologiquement significatifs liés à l'attraction sexuelle pour les enfants. Cependant, le comportement du contrevenant doit être pris en compte dans son ensemble avant d'évaluer la pleine mesure de son utilisation.³

Aperçu de l'analyse de CANAFE des opérations financières liées à l'exploitation sexuelle des enfants en ligne

Selon l'analyse effectuée par CANAFE des opérations financières liées à l'exploitation sexuelle des enfants en ligne, les contrevenants ou contrevenants présumés étaient presque tous des hommes. Ils occupaient un large éventail d'emplois, ou étaient considérés comme retraités, et la majorité était âgée de la fin vingtaine à la soixantaine. La consommation de contenu d'exploitation sexuelle d'enfants en ligne (c'est-à-dire son achat) était le comportement contrevenant le plus fréquemment observé dans les opérations déclarées, suivi par la production ou la vente de contenu d'exploitation sexuelle des enfants en ligne.

Les téléversements sortants vers un autre pays, financés par des dépôts en espèces ou des téléversements entrants, étaient les principales opérations liées à l'achat présumé de contenu pédopornographique en ligne. La plupart des fonds, d'un montant de faible valeur (souvent inférieur à 200 \$ CA), étaient envoyés au moyen de la plateforme numérique d'entreprises de services monétaires de manière fréquente (c'est-à-dire plusieurs fois par semaine ou, parfois, plusieurs fois dans la même journée), et généralement le soir, à des destinataires plus jeunes, souvent de sexe féminin. Ces fonds étaient transmis par plusieurs envois, entraînant des frais pour chaque opération, souvent destinés au même bénéficiaire. Les cinq destinations des fonds les plus couramment constatées dans les déclarations d'opérations à CANAFE étaient les Philippines, la Thaïlande, la République dominicaine, la Colombie et le Mexique.

L'on a observé que certains des hommes plus âgés, qui avaient souvent plus de 40 ans qui effectuaient des téléversements sortants vers des territoires présentant un risque élevé d'exploitation sexuelle d'enfants, présentaient également un profil financier associé à des voyages à l'étranger pour commettre des infractions. Cela inclut les dépenses liées aux voyages, comme les réservations de vols, les frais d'hôtel et les frais de taxi, qui ont lieu peu avant ou après les téléversements vers un territoire présentant un risque élevé d'exploitation sexuelle d'enfants. Il convient de noter que ces achats peuvent être effectués dans une région qui n'est pas une destination touristique habituelle, ou que les séjours des contrevenants peuvent être plus longs ou plus fréquents que prévu pour un voyageur canadien typique. Parmi les autres activités suspectes, l'on peut citer les retraits excessifs d'espèces (fréquents, mais généralement de faible valeur) à des guichets automatiques bancaires et les achats qui s'apparentent à des cadeaux, comme ceux de bijoux, dans le territoire présentant un risque élevé. Certains pays peuvent soulever l'intérêt des délinquants sexuels en raison de leur situation économique, de l'absence de législation pour protéger les personnes à risque ou de leur proximité relative avec le Canada. Ces territoires présentant un risque élevé comprennent les Philippines, la Thaïlande, l'Inde, l'Afrique du Sud, la République dominicaine, le Mexique et Cuba.

L'achat en ligne de contenu d'exploitation sexuelle d'enfants à l'aide de monnaies virtuelles, souvent par des hommes âgés dans la fin vingtaine et trentaine, a été de plus en plus signalé. Ces opérations commençaient souvent en suivant un « modèle un à un », où la monnaie virtuelle était envoyée par l'acheteur à une adresse unique

³ Services d'enquêtes en sciences du comportement de l'Unité des renseignements criminels, GRC.

liée à la personne. L'on passait ensuite à un « modèle plusieurs à un », où les fonds étaient envoyés de l'adresse unique détenue par l'acheteur à une adresse vers laquelle sont effectuées de nombreuses opérations similaires. L'on assurait également une dispersion accrue des fonds au moyen de mélangeurs, fonds qui étaient ensuite retirés à partir d'une plateforme d'échange de monnaies virtuelles. La valeur des opérations s'établissait habituellement entre 5,00 \$ CA et 50,00 \$ CA. Les paiements récurrents à la même adresse recevant des fonds de nombreuses adresses différentes peuvent indiquer qu'il y a abonnement à du contenu d'exploitation sexuelle d'enfants. En outre, les hommes plus jeunes, âgés de la vingtaine et de la trentaine, ont été plus fréquemment signalés comme achetant du contenu d'exploitation sexuelle d'enfants au moyen de transferts de pair-à-pair, de virements de fonds par courriel, ou d'acquéreurs. La plupart de ces achats étaient de faible valeur, normalement inférieurs à 200 \$ CA, mais fréquents et envoyés à plusieurs personnes. Ces opérations incluaient parfois du jargon ou de l'argot faisant la publicité de nouveaux contenus à vendre et de contenu d'exploitation sexuelle d'enfants, comme l'utilisation des termes « schoolgirl » (écolière), « tots » (bébés) et « cp » (« child porn », ou pornographie juvénile), et l'utilisation d'émojis représentant des tranches de fromage et de pizza, des sucettes et des tétines.

Il convient de noter que les achats et paiements excessifs indiquent que les contrevenants ou contrevenants soupçonnés ont probablement passé une grande partie de leur temps sur l'Internet – achats en ligne, achats d'applications, jeux en ligne, utilisation de technologies de communication et de vidéo en ligne, stockage de fichiers en ligne et achats de mises à niveau, et abonnements et fonctionnalités spéciales sur des plateformes de médias sociaux. Des achats de divertissement pour adultes en ligne ont fréquemment été observés, souvent en conjonction avec l'utilisation d'acquéreurs connus pour servir l'industrie du divertissement pour adultes, ainsi que des achats visant à renforcer la confidentialité et l'anonymat en ligne, comme des achats de services de réseau privé virtuel et de nettoyage criminalistique d'appareils, sans explication raisonnable. Ces achats n'étaient souvent pas en adéquation avec l'emploi déclaré ou les revenus attendus, ou semblaient excessifs.

Les opérations liées à l'extorsion sexuelle se distinguent couramment par les notes ou détails qui leur sont associés. Ces détails ont parfois un ton de supplication et font référence à du contenu explicite, comme des photos et des vidéos (par exemple, « delete the video » [supprime la vidéo] et « please stop » [s'il te plaît, arrête]). La valeur des transferts de fonds se situe généralement entre 10 \$ CA et 200 \$ CA et les transferts sont effectués de pair-à-pair ou par virement par courriel. Les entreprises de services monétaires peuvent servir à envoyer des fonds provenant de plusieurs victimes, une fois réunis, vers l'étranger. Les paiements d'extorsion sexuelle provenant de mineurs plus jeunes seront généralement de valeur moindre que de ceux de personnes plus âgées.

Les poupées sexuelles ressemblant à des enfants sont souvent achetées auprès de fabricants étrangers, notamment en Chine et au Japon. Les personnes qui achètent ces poupées sont fréquemment des hommes célibataires sans personne à charge connue, et l'achat sera inhabituel ou il ne correspondra pas aux dépenses attendues compte tenu de leurs revenus. L'achat de ces poupées est souvent associé à d'autres activités financières et achats préoccupants, comme des frais d'expédition excessifs, et des achats dans des magasins de jouets, des magasins de vêtements pour jeunes et des magasins de jouets sexuels. L'achat de ce type de poupées s'accompagne d'autres indicateurs financiers de contenu d'exploitation sexuelle d'enfants en ligne, comme des achats d'outils et de services en ligne pour accroître la confidentialité et l'anonymat sur Internet.

Motifs raisonnables de soupçonner et utilisation des indicateurs

Les entités déclarantes ont besoin plus que d'une simple impression ou intuition pour déterminer si elles doivent transmettre une déclaration d'opérations douteuses à CANAFE (que ce soit pour une opération financière réalisée ou tentée), même s'il n'est pas nécessaire d'avoir une preuve de blanchiment d'argent, de financement des activités terroristes ou de contournement des sanctions. Les entités déclarantes doivent tenir compte des faits, du contexte et des indicateurs de blanchiment d'argent entourant une opération. Lorsque ces éléments sont considérés ensemble, ils créent une image qui est essentielle pour différencier ce qui peut être suspect de ce qui peut être raisonnable dans une situation donnée. Les entités déclarantes doivent avoir des motifs raisonnables de

soupçonner qu'une opération, réalisée ou tentée, est liée au blanchiment d'argent, au financement des activités terroristes ou au contournement des sanctions avant de pouvoir transmettre une déclaration d'opérations douteuses à CANAFE.

Les indicateurs de blanchiment d'argent peuvent être considérés comme des signes d'alerte indiquant que quelque chose ne va pas. Les signes d'alerte découlent habituellement de caractéristiques, de comportements, de tendances et d'autres facteurs contextuels, pris par eux-mêmes ou ensemble, liés aux opérations financières qui les font paraître incohérents par rapport à ce qui est attendu ou considéré comme normal. Un indicateur seul peut ne pas sembler suspect au premier abord. Cependant, il pourrait amener les entités déclarantes à s'interroger sur la légitimité d'une opération, ce qui pourrait les inciter à l'évaluer afin de déterminer s'il existe d'autres faits, éléments contextuels ou indicateurs de blanchiment d'argent, de financement des activités terroristes ou de contournement des sanctions qui augmenteraient leurs soupçons au point où il serait nécessaire de transmettre une déclaration d'opérations douteuses à CANAFE (consultez la [directive de conformité de CANAFE sur la déclaration d'opérations douteuses](#)).

Indicateurs de blanchiment d'argent

Les indicateurs de blanchiment d'argent qui suivent liés à l'exploitation sexuelle des enfants en ligne sont basés sur une analyse des fonds de données de CANAFE et d'autres sources d'information nationales et internationales. Les tendances et les types d'opérations soulevés, ainsi que les facteurs contextuels, soulignent l'importance de l'obligation de bien connaître son client que prévoit la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes. Les indicateurs ne doivent pas être considérés isolément; seuls, ils ne signalent pas forcément la présence de blanchiment d'argent ou d'autres activités suspectes. Ils doivent être évalués par les entités déclarantes en combinaison avec ce que ces dernières connaissent de leur client et d'autres facteurs entourant les opérations afin de déterminer s'il existe des motifs raisonnables de soupçonner qu'une opération réalisée ou tentée soit liée à la commission, réelle ou tentée, d'une infraction de blanchiment d'argent.

Plusieurs indicateurs peuvent révéler des liens jusqu'alors inconnus qui, pris dans leur ensemble, pourraient justifier d'avoir des motifs raisonnables de soupçonner que l'opération réalisée ou tentée est liée à la commission réelle ou tentée d'une infraction de blanchiment d'argent. C'est un ensemble de facteurs qui permet d'établir un soupçon. Les indicateurs visent à aider les entités déclarantes dans leur analyse et leur évaluation des opérations financières douteuses.

Les entités déclarantes doivent également déterminer si les indicateurs contextuels et liés aux opérations énumérées jouent un rôle dans le maintien d'un solide programme de conformité lorsqu'ils sont considérés comme des facteurs de risque dans l'évaluation des risques de blanchiment d'argent, de financement des activités terroristes et de contournement des sanctions des clients potentiels et actuels. La compréhension et l'application de ces indicateurs peuvent contribuer à atténuer l'exploitation des activités d'une entité déclarante à des fins de blanchiment d'argent, de financement des activités terroristes et de contournement des sanctions. Les facteurs de risque liés aux relations entre les entreprises et leurs clients évoluent de manière dynamique au fil du temps et se divisent selon les catégories suivantes :

- Produits, services et canaux de distribution qui favorisent l'anonymat et masquent la source ou la destination des fonds
- Opérations des clients et lieux géographiques liés à des territoires présentant un risque élevé
- Nouvelles technologies et nouveaux développements mis à la disposition des clients
- Caractéristiques des clients et objet de leur relation avec une entreprise qui définissent les attentes quant à ce qui est normal ou suspect relativement aux activités ou opérations

Pour obtenir d'autres renseignements, veuillez consulter la [directive sur l'évaluation des risques](#) et les [exigences relatives au programme de conformité](#) de CANAFE.

Indicateurs liés à de possible contrevenants consommateurs ou fournisseurs de contenu d'exploitation sexuelle des enfants en ligne

- Des fonds envoyés à une personne accusée ou visée par une couverture médiatique négative pour des infractions liées à l'exploitation sexuelle des enfants, ou fonds reçus d'une telle personne.
- Des transferts fréquents de fonds de faible valeur par un homme à un ou à plusieurs destinataires, souvent des femmes, situées dans un ou plusieurs territoires présentant un risque élevé d'exploitation sexuelle des enfants, et ce, dans un court laps de temps et sans qu'il y ait de lien familial apparent ou d'autre lien légitime avec le destinataire.
- Des transferts fréquents de fonds de faible valeur par un homme (généralement âgé de plus de 40 ans) à des destinataires plus jeunes, souvent des femmes, dans un ou plusieurs territoires présentant un risque élevé d'exploitation sexuelle des enfants au moyen de services bancaires en ligne ou d'entreprises de services monétaires, y compris des plateformes numériques, généralement en fin de soirée ou tôt le matin.
- La réception par une personne de nombreux petits transferts de crédit de tiers, souvent en provenance d'autres pays, qui sont immédiatement transférés vers un autre compte ou retirés en espèces.
- Les renseignements d'envois ou les détails d'opérations qui font référence à des dépenses payées (comme des frais de scolarité, de l'aide familiale, des frais médicaux, des prestations et des allocations), mais qui sont incohérents par rapport à la faible valeur ou à la fréquence des fonds envoyés.
- Des frais de voyage (comme des réservations de vols, des frais d'hôtel et des frais de taxi) qui surviennent peu avant ou après des transferts vers un territoire présentant un risque élevé d'exploitation sexuelle des enfants.
- Des frais de voyage (comme des réservations de vols, des frais d'hôtel et des frais de taxi) engagés dans un territoire présentant un risque élevé d'exploitation sexuelle des enfants pendant des laps de temps plus longs ou plus fréquents que ce qui serait attendu pour un voyageur canadien normal.
- Des opérations effectuées ou des comptes auxquels l'on a accédé dans un territoire présentant un risque élevé d'exploitation sexuelle des enfants (comme des retraits importants d'espèces à des guichets automatiques bancaires, ou des achats de bijoux ou de vêtements inhabituels pour le titulaire du compte).
- Des achats auprès de fournisseurs qui proposent des outils de chiffrement en ligne, des services de réseau privé virtuel, des logiciels permettant d'effacer les traces en ligne ou d'autres outils ou services associés à la confidentialité et à l'anonymat en ligne, y compris des services de courriels chiffrés.
- Des paiements excessifs à des fournisseurs ou plateformes de partage et d'hébergement de fichiers en ligne.
- Des transferts fréquents de faible valeur vers des plateformes de transfert de fonds de pair-à-pair ou transitant par celles-ci, souvent avec des références sexuellement explicites, des références à des plateformes de médias sociaux ou des références à des sites Web de partage de fichiers et de diffusion en continu de créateurs de contenu, y compris ceux hébergeant du contenu généré par intelligence artificielle.
- Des transferts fréquents de faible valeur vers des fournisseurs de services de paiement, en particulier ceux qui servent des commerçants présentant un risque élevé dans le secteur du divertissement pour adultes ou des fournisseurs de services d'hébergement et de partage de fichiers.
- Des achats sur des plateformes de webcam ou de diffusion en direct, des plateformes de rencontres ou des sites Web proposant des divertissements pour adultes, en particulier ceux qui disposent de fonctions de clavardage et ceux soupçonnés d'héberger des contenus illégaux.

- Des achats auprès de multiples fournisseurs d'appareils électroniques, d'ordinateurs et de téléphones cellulaires, ou des paiements à des fournisseurs de services de téléphonie mobile, en particulier ceux spécialisés dans les services d'appels internationaux.
- Des achats fréquents sur des plateformes de jeux en ligne connues pour être fréquentées par des mineurs et disposant de fonctions de clavardage.
- Des achats excessifs auprès de commerçants en ligne offrant des cartes-cadeaux.
- Des transferts de fonds fréquents et de faible valeur avec des références liées à l'exploitation sexuelle des enfants ou à des plateformes de médias sociaux centrées sur la publication d'image et de vidéos.
- Des montants de faible valeur envoyés fréquemment à des entités exerçant des activités d'entreprise de services monétaires en monnaie virtuelle (comme des plateformes d'échange instantané).
- Des achats fréquents de cryptomonnaies de faible valeur, en particulier de jetons privés.
- Des achats ou retraits de cryptomonnaies à l'aide de cartes prépayées et de crédit.
- Des fonds provenant d'un portefeuille de monnaie virtuelle, souvent de faible valeur, sont envoyés directement ou indirectement à une adresse de portefeuille ou à un groupe de portefeuilles identifié comme vendant du contenu pédopornographique.
- Des paiements récurrents en monnaie virtuelle à une adresse ou à un groupe d'adresses contrôlées par la même personne ou entité pour un possible abonnement à du contenu pédopornographique.

Indicateurs liés à de possible contrevenants produisant ou vendant du contenu d'exploitation sexuelle des enfants en ligne

- La réception de paiements de faible valeur de pair-à-pair, provenant principalement d'hommes, souvent situés dans d'autres territoires, avec des références sexuellement explicites, des références à des plateformes de médias sociaux ou des références à des sites Web de partage de fichiers et de diffusion en continu de créateurs de contenu, y compris ceux hébergeant du contenu généré par intelligence artificielle.
- Des achats de logiciels permettant de tourner des vidéos à partir de sites Web et d'autres plateformes en ligne auprès de fournisseurs.
- Des achats auprès d'entités pour l'inscription de domaine ou l'hébergement de sites Web.
- Des achats d'équipement ou de logiciels de photographie ou de création de vidéos auprès de fournisseurs spécialisés qui ne correspondent pas à l'emploi déclaré ou à l'activité commerciale prévue.
- La réception de fonds de sites Web de diffusion en continu de créateurs de contenu (comme pour un abonnement à ces sites) qui peuvent être associés à du contenu pédopornographique.
- La réception de fonds d'un acquéreur, tout en ayant un profil sur un site Web de diffusion en continu de créateurs de contenu qui inclut du contenu de divertissement pour adultes, en particulier avec un modèle d'abonnement par chaîne.
- La réception de fonds d'un acquéreur par l'entremise d'un site Web hébergeant du contenu d'exploitation sexuelle d'enfants.
- L'envoi de paiements de faible valeur (c'est-à-dire de 0,01 \$) de pair-à-pair avec des notes utilisant du jargon ou de l'argot qui font la publicité de nouveaux contenus à vendre et qui font des références liées à du contenu d'exploitation sexuelle des enfants.

Indicateurs liés à la possible exploitation sexuelle des enfants en ligne sous forme de leurre⁴

- Des achats multiples pour de l'hébergement (comme pour des hôtels, des motels et de la location à court terme) dans la ville de résidence de la personne ou dans une ville voisine.
- Des transferts de fonds de faibles montants arrondis envoyés à des mineurs, en particulier avec des références sexuellement explicites.
- Des transferts de fonds envoyés à des mineurs avec des références à des plateformes de médias sociaux ou d'autres plateformes de communication, en particulier celles avec des canaux restreints ou fermés.
- Des achats dans des magasins ou des lieux destinés aux jeunes (comme des magasins de jeux, des magasins de vêtements pour enfants et des parcs d'attractions).
- Des achats sur des plateformes de médias sociaux ou de clavardage en ligne en direct destinés aux jeunes pour des mises à niveau, des abonnements et des fonctionnalités spéciales.

Indicateurs liés à la possible exploitation sexuelle des enfants en ligne sous forme d'extorsion sexuelle

- Des références dans les notes d'opération suggérant que les fonds ont été extorqués aux expéditeurs, avec un ton de supplication et des références à du contenu explicite, y compris des photos et des vidéos (par exemple, « delete the video » [supprime la vidéo] et « please stop » [s'il te plaît, arrête]).
- La réception de fonds provenant de jeunes et de mineurs, souvent financés par des cartes prépayées, en utilisant des plateformes de transfert de fonds de pair-à-pair.
- La réception, seulement une ou deux fois, de fonds d'un faible montant provenant de jeunes et de mineurs, à court intervalle et sans but précis.
- Des retraits de fonds, souvent par télévirements à des personnes non liées, au-delà de la limite d'opération.
- Le fait de vider rapidement un compte en effectuant des virements de fonds par courriel, des achats de cartes-cadeaux en ligne ou des envois de fonds à des plateformes de transfert de fonds de pair-à-pair.

Indicateurs liés aux poupées sexuelles ressemblant à des enfants⁵

- Des achats de valeur élevée auprès d'un ou de plusieurs fabricants de poupées sexuelles qui semblent excessifs ou ne correspondent pas aux revenus attendus.
- Des achats fréquents dans des magasins de jouets qui ne correspondent pas à l'état civil personnel de la personne (célibataire sans personne à charge) ou à l'activité prévue du compte.
- Des paiements inhabituels ou excessifs à des sociétés de transport.
- Des achats associés aux poupées, comme des vêtements, des accessoires et des jouets.

⁴ Le leurre d'enfants en vue de créer du contenu pédopornographique peut également être une infraction de traite de personnes au Canada. Pour obtenir d'autres renseignements sur la traite de personnes et les indicateurs connexes, veuillez consulter la page Web [Indicateurs actualisés : Recyclage de produits provenant de la traite de personnes à des fins d'exploitation sexuelle](#).

⁵ Les indicateurs liés à la consommation de contenu d'exploitation sexuelle d'enfants en ligne étaient toujours présents lorsque des indicateurs liés aux poupées sexuelles ressemblant à des enfants étaient présents dans les déclarations d'opérations douteuses à CANAFE.

Transmettre une déclaration à CANAFE

Pour faciliter le traitement des déclarations par CANAFE, veuillez inscrire les termes **#Projet SHADOW** ou **#SHADOW** dans la description des motifs de soupçon de la déclaration d'opérations douteuses. Consultez également la directive sur la [déclaration d'opérations douteuses à CANAFE](#).

Communiquer avec CANAFE

Courriel : guidelines-lignesdirectrices@fintrac-canafe.gc.ca

Téléphone : 1-866-346-8722 (sans frais)

Courrier : CANAFE, 234, avenue Laurier Ouest, 24^e étage, Ottawa (Ontario) K1P 1H7, CANADA

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, 2025.

N° de cat. FD4-24/2025F-PDF

ISBN 978-0-660-77733-7

Ressources

Pour obtenir d'autres renseignements sur l'exploitation sexuelle des enfants, ainsi que des renseignements financiers connexes, veuillez consulter les ressources suivantes :

Canada

- ALERT : [Sextortion](#)
- [Centre canadien de protection de l'enfance](#)
- [Cyberaide.ca](#)
- Sécurité publique Canada : [L'exploitation sexuelle des enfants sur Internet](#)

International

- Anti-Money Laundering Council (Philippines) : [Online Sexual Abuse and Exploitation of Children in the Philippines: An Evaluation Using STR Data](#)
- AUSTRAC : [Combating the Sexual Exploitation of Children for Financial Gain](#)
- Australian Institute of Criminology : [Australians who view live streaming of child sexual abuse: An analysis of financial transactions](#)
- Chainalysis : [CSAM and Cryptocurrency: On-chain Analysis Suggests CSAM Vendors May Benefit from Privacy Coins like Monero and Other Obfuscation Measures](#)
- ECPAT : [Online Child Sexual Exploitation](#)
- Egmont : [Combatting Online Child Sexual Abuse and Exploitation Through Financial Intelligence – Public Bulletin](#)
- Europol : [Stop Child Abuse – Trace an Object](#)
- International Centre for Missing and Exploited Children : [Cryptocurrency and the Trade of Online Child Sexual Abuse Material](#)
- International Justice Mission : [Scale of Harm: Estimating the prevalence of Trafficking to Produce Child Sexual Exploitation Material in the Philippines](#)

- [Internet Watch Foundation](#)
- National Center for Missing & Exploited Children : [Sextortion](#)
- United Nations Office on Drugs and Crime (UNODC) : [Online child sexual exploitation and abuse](#)
- University of Nottingham Rights Lab et Global Fund to End Modern Slavery : [Investigation into financial transactions used in the online sexual exploitation of children](#)
- [Virtual Global Taskforce](#)
- WeProtect Global Alliance : [Évaluation mondiale de la menace 2023](#)

¹ Internet Watch Foundation : [Internet Watch Foundation \(IWF\) Annual Report 2022](#)

² ALERT : [Sextortion – ALERT \(alert-ab.ca\)](#)

³ Ibid.